

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

Date de Convocation

09 avril 2024

Nbre de Membres

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Marie RICHER, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : M. RICHER, V. COUDUN, S. PÉTEIL, L. SALVINI, J. LAVIGNE, M. CHADEYRAS, C. DE LA BROSSE, A. LAVAL, H. FOURVEL-PELLETIER, P. IMATASSE, F. FINAUD-QUAYRET,

Absents : B. BARRAUD, F. FINAUD-QUAYRET, M. RKINA, C. WALTER, B. CHAZEIX,

Secrétaire de séance : Mme FOUILHOUX-ZANIN, cadre administratif

Objet : Appel à projet FSE + pour Graine d'Avenir

Madame la vice-présidente présente le dossier suivant :

Le Conseil Départemental a lancé un nouvel appel à projet FSE +.

Il s'agit pour le CCAS de répondre à cet appel à projet pour son action d'Insertion Sociale Graine d'Avenir.

Le Financement FSE + a permis à cette action de :

- proposer 5 séances hebdomadaires de 3h chacune du lundi au vendredi pour les publics relevant du Programme Départemental d'Insertion (PDI) et dont l'objectif est de lever les freins sociaux pour des publics éloignés de l'emploi.
- financer la location d'un local dédié
- financer un accompagnement renforcé des publics

Dans ce cadre il convient :

- D'approuve ce projet et son plan de financement comme présenté ci-dessous

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES

Charges à caractère général	32 300,00 €
Charges de personnel	57 870,00 €
Amortissements	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES	91 170,00 €

TABLEAU RECAPITULATIF DES RECETTES

Conseil départemental	10 000,00 €
FSE+	48 610,00 €
CCAS	32 560,00 €
TOTAL RECETTES	91 170,00 €



Conseil d'administration du 15 avril 2024

Délibération n° 24 | 04 | 07

De ce fait, après avoir écouté cet exposé et débattu, le conseil d'administration à l'unanimité des membres :

Approuve ce projet et son plan de financement comme ci-dessus

Autorise Le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette action, à signer tous les actes et documents s'y rapportant et solliciter toutes les aides et subventions qui en permettant le financement.

Fait et délibéré les jours, mois, ans ci-dessus.

**Pour copie certifié conforme,
Issoire, le 18 avril 2024
Pour Le Président du CCAS,
et par délégation, la Vice-Présidente,
Marie RICHER**

